

# Le Démocrate

PRIX : 3000 FG

N° 1118 & 1119 DES MARDIS 5 & 12 AVRIL 2022 \* ZONE CFA 500 \* HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



Etre ancien ministre

## La nouvelle "infraction" de la République sous le CNRD !

Assises nationales P.4

### Qu'en pense Dr Ousmane Kaba ?

Cadre permanent de Dialogue

### Le "G58" relève des insuffisances dans le décret du colonel Doumbouya P.4

Transition en Guinée

### «Laissons le CNRD nettoyer le pays» (Ismaël Condé) P.6

Mamadou Sylla



«Nous voulons un dialogue politique, pas social» P.4

## ETRE ANCIEN MINISTRE

## La nouvelle "infraction" de la République sous le CNRD !

**Le Procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) vient de faire auprès de sa juridiction, une réquisition d'interdiction de sortie du pays contre 37 anciens ministres du régime déchu.**

Comme pour régulariser une situation de fait qui n'avait que trop duré, la démarche du procureur intervient alors que les concernés font face depuis sept mois, à la confiscation de leurs documents de voyage ainsi qu'au gel de leurs avoirs bancaires, sans qu'aucun acte n'ait été préalablement établi en bonne et due forme, conformément à la loi en la matière.

Ainsi, collectivement les membres du dernier attelage gouvernemental sous le magistère du Président Alpha CONDE sont soupçonnés, tous tant qu'ils sont, de commission d'infractions à la législation pénale et sont poursuivis autour des chefs d'accusation de corruption, de détournement de deniers publics, de vol, d'enrichissement illicite, de complicité active... mais des chefs d'accusation dont on ignore encore tout et contre tous, de leurs tenants et aboutissants.

Concomitamment, pour donner suite à cette



procédure, la Direction Centrale des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale a ouvert depuis 72h, le bal des auditions pour dit-elle, entendre les concernés sur le fond, si fond il y a.

Autrement, à moins qu'on assiste à un premier exploit miraculeux, sorti du 0foulard du magicien, comment notre appareil judiciaire peut-elle, avec son niveau actuel, en moins de sept mois, questionner sérieusement la gestion d'un gouvernement composé de près de 36 ministères ? Notre justice aura-t-elle subitement à sa disposition, par le fait des événements du 05 septembre, « la lampe d'Aladin » pour y parvenir ?

En agissant comme c'est le cas aujourd'hui, les autorités judiciaires réinventent la roue en matière de Droit Pénal et de Droit de Procédure Pénale.

### Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : [independantguinee@gmail.com](mailto:independantguinee@gmail.com)

La présomption d'innocence, principe sacrosaint et âme même du droit pénal et de la procédure pénale, cède tristement le pas à la présomption de culpabilité.

Sous nos cieux, « Thémis », par le fait de ceux qui agissent en son nom et pour son compte, tombe sous le coup de délits de faciès, de Odélits d'appartenance, dès lors qu'ils "incriminent" aujourd'hui, au grand dam du législateur, la qualité de membre du gouvernement de la république, du gouvernement renversé par un coup de force qui, du reste quoiqu'on dise n'a aucun fondement de droit.

Quelle ironie du sort du droit ! Un régime de fait, de non droit qui veut faire la leçon de gestion, la leçon de morale à un gouvernement légitimement établi, mais renversé.

Sinon, en matière pénale, en plus du caractère individuel de la responsabilité pénale, c'est le principe de la légalité des délits et des peines qui opèrent : « *nullum crimen, nulla poena sine lege* », (il n'y a pas de crime, il n'y a pas de peine, sans une loi qui les prévoit) dispose le principe général de droit.

Normalement, partout et toujours, la pratique prétorienne consacre qu'en

matière de procédure pénale, c'est l'infraction sérieusement soupçonnée qui commande l'accusation, elle qui initie la procédure, la procédure qui conduit au procès et le procès à la sanction pénale. Et le prévenu ne subit la peine que dans le cas où, ayant bénéficié de tous les droits de la défense, il a été retenu dans les liens de la culpabilité, au terme d'une décision qui a bénéficié de l'autorité de la chose jugée.

Or, dans le cas d'espèce, on assiste à un renversement total de l'ordre naturel de la procédure, de la justice.

Ainsi pour vouer aux gémonies, les anciens dignitaires du pays et pour punir pour punir, on a préféré commencer par la fin et finir par le commencement. On s'en convainc d'abord de leur culpabilité, on agit pour sanctionner et après on se débrouille à trouver forcement après, les accusations qui peuvent les justifier.

Si alors, être ancien ministre est constitutif d'un crime de lèse-majesté, d'une infraction et prédispose à la délinquance pénale, alors quid des autres membres des gouvernements successifs antérieurs et actuels ? En tout cas, la République à aujourd'hui

plus de 63 ans et le régime actuel trône sur le pays depuis sept mois, donc autant de temps qu'a duré le règne de certains anciens ministres aujourd'hui poursuivis.

Il est un peu plus clair désormais, comme on l'a soupçonné depuis le début, qu'on assiste à une véritable justice des vainqueurs.

Les agissements de l'appareil judiciaire depuis le 05 septembre dernier apportent la preuve d'une justice qui fait dans les expéditions punitives, une justice instrumentalisée pour sévir contre les vaincus et les faibles du moment.

Sinon, il y a des faits plus graves de commission d'infractions à la législation pénale qui sont connus de tous et pour lesquels, la justice n'a pas encore levé le petit doigt. Les événements du 05 septembre et le lourd passif qu'ils portent sont une bonne épreuve, un bon test de grandeur nature pour notre appareil judiciaire en quête de notoriété publique et d'indépendance.

A l'aune de cette réalité, les promesses de refondation de l'Etat et de rectification institutionnelle, promues comme le fer de lance de l'action du CNRD ainsi que la fameuse ritournelle : « la justice sera la boussole... » ne sont que dalle.

Du haut de leur piédestal du moment, les autorités d'aujourd'hui ne doivent jamais oublier que la roue de l'histoire tournant et les positions actuelles qu'elles occupent n'étant pas éternelles, elles doivent s'attendre à ce que soit réservé, un jour où l'autre, à leurs égards, le traitement qu'elles font subir aujourd'hui à ceux qui hier ont servi l'Etat, au même titre qu'elles, mais avec plus de légitimité.

Bangaly Keita

## Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

**Siège:** Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince  
Commune de Ratorra  
Email: [independantguinee@gmail.com](mailto:independantguinee@gmail.com)  
- Tél. : 664.63.09.53 - BP: 2427  
Conakry

### Redacteur en chef

Amadou Sadio DIALLO: 624 37 26  
68 Email: [dialloamsadio@gmail.com](mailto:dialloamsadio@gmail.com)

### Comité de rédaction

Amadou Sadio DIALLO  
Alpha Amadou DIALLO  
Amadou Tidiane DIALLO  
Moussa THIAM

### PAO

N. S. SOUMAORO

### Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.  
664.63.09.53 /  
622.04.62.21

E-mail: [madalgot@gmail.com](mailto:madalgot@gmail.com)

**Distribution:** SPIC / Maison du Livre

**Impression:** SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe  
Lisez le journal numérique sur le site [www.kefinalasso.com](http://www.kefinalasso.com)

## PEU AVANT SON INCARCÉRATION À LA MAISON CENTRALE

# Kassory appelle ses militants à privilégier «toute démarche pacifique»

**Convoqué à plusieurs reprises devant la direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie nationale, le président du conseil exécutif provisoire du RPG arc-enciel a été finalement mis sous mandat de dépôt à la maison centrale. 24 heures avant cette décision du procureur spécial de la CRIEF, l'ancien Premier ministre Dr Ibrahima Kassory Fofana a invité ses partisans à privilégier «toute démarche pacifique».**



Pendant son passage à la direction d'investigation de la gendarmerie nationale, l'ex premier ministre a bénéficié d'un standing ovation des militants du navire jaune acquise à sa cause, scandant "Prési mains propres" ou encore "blanc comme neige". Face à cette situation, le natif de Forécariah marque sa reconnaissance en vers les militants de l'ex parti au pouvoir. « Responsables, militantes, militants et

sympathisants de notre grand Parti le RPG ARC-EN-CIEL, votre mobilisation auprès de mes collaborateurs, ma famille et moi depuis hier suite à une série de convocations, témoigne de votre attachement aux valeurs comme la justice et la solidarité », a-t-il lancé.

L'ancien patron de GPT (Guinée pour Tous) n'a pas manqué de rappeler aux militants le slogan de leur mentor, le Pr Alpha Condé. « Tout en vous réitérant ma

reconnaissance, je vous invite à privilégier toute démarche pacifique comme nous l'enseigne notre Guide et Champion Professeur Alpha CONDÉ et cela en toute circonstance. Ensemble, la Guinée d'abord », a-t-il écrit sur sa page Facebook.

Pour rappel, Dr Kassory Fofana, Oyé Guilavogui, Mamadi Camara, GI Bouréma Condé, Damantang Albert, Dr Mohamed Diané et Zakaria Koulibaly, tous sont poursuivis pour des faits de « détournement de denier public, blanchiment d'argent, enrichissement illicite ou encore corruption ».

Auditionnés à nouveau le mercredi 6 Avril 2022, dans les locaux de la Direction Centrale des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale, Dr Kassory Fofana, Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui et Zakaria Koulibaly ont été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry.

Amadou Tidiane Diallo

## DOMANI DORÉ

« Le RPG réaffirme sa pleine confiance en la justice de notre pays, malgré.... »



Quelques heures après le déferrement à la maison centrale de Dr Ibrahima Kassory Fofana (Président du Conseil Exécutif Provisoire du RPG arc-enciel), Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui et Zakaria Koulibaly, le RPG réagit. Cette décision de placer ces anciens ministres, en détention provisoire intervient après trois jours d'audition à la direction centrale des investigations judiciaires.

Face à cette situation, la cellule de communication de l'ex parti au pouvoir se dit préoccupé de cette série de convocations des hauts responsables du parti et anciens ministres. « Le RPG ARC-EN-CIEL est gravement préoccupé par une série de convocations à la gendarmerie nationale visant des hauts responsables de notre Parti et anciens ministres, qui a conduit à l'arrestation et le déferrement à la maison centrale de Conakry de nos camarades Dr Ibrahima

Kassory Fofana (Président du Conseil Exécutif Provisoire), Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui et Zakaria Koulibaly », pouvait-on lire dans un communiqué signé par Domani Doré.

Cependant, la cellule de communication dudit parti se dit confiante quant à l'indépendance de la justice guinéenne. « Le RPG ARC-EN-CIEL réaffirme sa pleine confiance en la justice de notre pays, malgré des agissements qui s'apparentent à un acharnement ciblé. A cet effet, nous invitons nos militantes, militants et sympathisants à rester sereins et mobilisés », a-t-elle déclaré.

Tidiane Diallo

### Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

**Le Démocrate**  
Votre  
hebdomadaire  
de tous  
les mardis

MAMADOU SYLLA

## « Nous voulons un dialogue politique, pas social »

**Le dialogue politique n'est toujours pas mis en place. Une situation qui met les acteurs politiques dans une inquiétude.**



Pour Mamadou Sylla, président de l'UDG, il y a eu des promesses de la part des autorités. Selon lui, la balle est dans le camp du Conseil national du développement (CNRD).

« Depuis qu'ils nous ont consultés, le cadre de

dialogue n'est pas mis en place. Je crois que ce sont les assises qui les intéressent. On a fait un document où nous avons demandé la mise en place du cadre de dialogue et quel dialogue nous voulons ? Et avec qui ? Nous sommes en retard dans la mise en place

de ce cadre de dialogue politique, mais on attend parce que la balle se trouve dans le camp du CNRD. Ils nous disent qu'ils vont ouvrir le dialogue en nous demandant quel dialogue nous voulons. Nous avons dit que nous voulons un dialogue politique pas social. Le ministre Mory Condé nous avait dit qu'ils vont créer le cadre de dialogue par décret et choisir les membres des différents partis mais jusque-là, on est assis et on attend », a-t-il laissé entendre dans un entretien accordé à nos confrères de [mosaiqueguinee.com](http://mosaiqueguinee.com), ce lundi 04 avril 2022.

Amadou Diallo

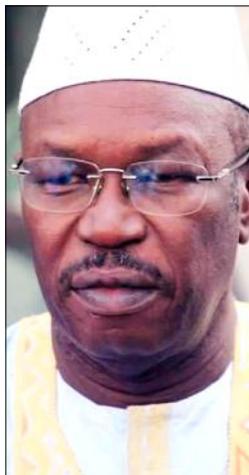
## ASSISES NATIONALES

### Qu'en pense Dr Ousmane Kaba ?

**Lors de l'assemblée générale hebdomadaire de son parti, le samedi 2 avril dernier, Dr Ousmane Kaba a justifié le choix du PADES à prendre part aux assises nationales. Pour l'ancien ministre de l'Economie, il faut que les Guinéens acceptent de se parler.**

« On a commencé les assises nationales. On voudrait que les Guinéens se parlent, qu'ils puissent revisiter leur histoire, qu'ils puissent s'asseoir ensemble pour se mettre d'accord sur le chemin à tracer pour l'avenir. Quoi de plus normal ? Eh bien le PADES est partie prenante du dialogue national et des assises nationales. Comment peut-on refuser de se parler entre nous ? Ça n'a absolument aucun sens », indique-t-il.

Plus loin, il ajoute : « Quand on veut le bonheur de la Guinée, il faut accepter de parler aux autres Guinéens. Notre histoire est une histoire douloureuse où il y a eu beaucoup de blessures depuis l'indépendance chaotique de notre pays. Il y a eu beaucoup de violences,



malheureusement ces violences ne se sont pas arrêtées là. Il faut qu'on se parle, qu'on dise la vérité historique. Pour pouvoir se pardonner, il faut se parler ».

Amadou Diallo

## Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILVOGUI

## CADRE PERMANENT DE DIALOGUE

### Le "G58" relève des insuffisances dans le décret du colonel Doumbouya

Les partis politiques membres du "G58" se sont réunis ce matin au siège de l'Union des Forces démocratiques de Guinée "UFDG" à la Minière pour examiner le décret du colonel Mamadi Doumbouya en date du 6 avril 2022, relatif à la création d'un cadre permanent de dialogue souhaité par la classe politique.

A la fin des échanges qui ont duré plus de 2 heures, le groupe des 58 partis politiques a annoncé par la voix du président du MODEL, Aliou BAH, que le décret qui a été rendu public ne correspond pas à ce que la classe politique, à travers le "G58" avait demandé. Car selon lui, les partis politiques se sont accordé sur des insuffisances qu'ils ont unanimement relevées sur ledit décret. « Ce cadre de dialogue inclusif tel qu'il a été annoncé dans le décret, ne correspond ni à ce que nous avons demandé, ni à l'intérêt d'une transition qui se voudrait être une transition pour un retour à l'ordre constitutionnel normal. Ce qui se pose, c'est de savoir si nous avons pris acte du décret rendu public, si nous avons des observations à faire, et nous le ferons ! À l'issue de ces observations, on en saura davantage », a-t-il dit.

Par la suite, Aliou BAH a énuméré certaines insuffisances : « Au lieu d'avoir un cadre de dialogue politique qui concerne les acteurs politiques, le CNRD avec la présence d'un médiateur international et également la participation des partenaires techniques et financiers, le décret nous annonce un cadre de concertation et de façon élargie. Deuxièmement le décret indique un nombre de coalitions surprenantes. En Guinée nous connaissons les coalitions qui existent mais le décret

mentionne clairement l'existence de 20 coalitions et nous avons exprimé notre surprise par rapport à cette information. Ce qui veut dire que c'est l'une des insuffisances de ce décret. »

En plus, « il y a un manque de clarification sur les partenaires techniques et financiers. Parce qu'il se trouve qu'habituellement, nous connaissons le groupe qui réunit des institutions, des ambassades qui sont avec nous qui sont des amis de la Guinée, qui ont l'habitude d'accompagner la Guinée dans les processus électoraux, dans les processus politiques. Donc, le manque de clarification sur les partenaires techniques et financiers dans ce décret suscite en nous des interrogations. Et au regard de ces insuffisances énumérées, le G58 s'engage à produire un rapport et une déclaration pour faire part de nos observations critiques par rapport à ces insuffisances et bien entendu réitérer ce que nous avons demandé dans le cadre des différentes rencontres que nous avons eues. Vous vous souvenez que le ministre de l'Administration du territoire lui-même, avait reçu les coalitions politiques et il avait posé la question de savoir quel type de dialogue nous voulions ! Et nous avons eu des réponses très claires : qu'il s'agit d'un dialogue politique parce que les questions à évacuer sont des questions essentiellement politiques qui concernent les partis politiques, le CNRD, le gouvernement avec la présence de nos partenaires internationaux », a-t-il conclu.

[guinee7.com](http://guinee7.com)



KOURÉMALÉ (SIGUIRI)

## Les femmes commerçantes guinéennes contre les comportements des agents guinéens et maliens



La frontière guinéo-malienne située à 74 km du centre-ville de Siguiri figure l'un des lieux stratégiques de rackets au niveau des passagers qui, souvent, passent tout leur temps entre la Guinée et le Mali dans le cadre du commerce. Mais aujourd'hui, ces commerçantes ambulantes montrent leur désenchantement face à certains comportements des autorités maliennes et celles de la Guinée. Rencontrées, ces commerçantes de nationalité guinéenne poussent leurs cris du cœur.

« Aujourd'hui, nous les commerçantes, nous sommes les plus vulnérables parce que nous sommes rackettées chaque jour. Tous les jours, nous partons vers le Mali pour des achats mais chaque jour que Dieu fait nous sommes obligées de payer 2000 CFA, que tu aies pièce d'identité et tous les nécessaires ou pas tu vas payer, c'est obligatoire sans problème. Vraiment nous demandons à l'État guinéen de revoir cette situation sinon nous sommes vraiment fatiguées. Les

agents du Mali ne regardent même pas les commerçantes ambulantes guinéennes, trop c'est trop », dénoncent-elles.

Côté guinéen, certaines autorités guinéennes rencontrées à la frontière Kourémalé-Guinée ont dit ceci : « les rackets sont égaux des deux côtés, les Maliens font aux Guinéens et les Guinéens également font aux Maliens c'est vice versa, du côté guinéen même si tu as toutes les pièces nécessaires mais si tu es Malien tu vas payer. Donc ce n'est pas seulement le Mali », a confirmé un responsable de la frontière guinéo-malienne.

Force est de reconnaître que la frontière guinéo-malienne est devenue un véritable calvaire pour les commerçantes ambulantes guinéennes. Les gouvernements de deux pays devraient prendre des dispositions utiles pour soulager les citoyens de ces deux pays pour une bonne collaboration durable.

Moussa Koutoubou Condé

KANKAN

## Les politiciens donnent leurs avis sur le retour d'Alpha Condé

Après plus de deux mois passés aux Emirats arabes unis pour des raisons sanitaires, l'ancien président Alpha Condé, renversé le 5 septembre dernier, par le colonel Mamadi Doumbouya est enfin revenu au bercail.

À Kankan, ce retour ne laisse pas indifférent les acteurs politiques qui ont bien accueilli cette nouvelle.

« Nous disons bonne arrivée au professeur Alpha Condé, la Guinée c'est chez lui, c'est un pays qu'il a dirigé pendant plus de 10 ans. Aujourd'hui, il se retourne en bonne santé, donc nous ne pouvons que dire que c'est une bonne chose parce que

les guinéens ne sont pas habitués à voir leurs anciens présidents », a déclaré Lancinet Condé, secrétaire fédéral du Bloc Libéral

Pour le secrétaire fédéral de l'UFDG, le parti du principal challenger d'Alpha Condé, ce retour est un ouf de soulagement pour tout le peuple de Guinée. Car cela permettrait à la justice d'envoyer au plus vite les coupables des crimes financiers derrière les barreaux.

« C'est un ouf de soulagement parce que c'est lui le témoin de tous les problèmes guinéens. C'est sous son règne que tous ces

ministres ont agi. Donc, si on est en train de capturer ces ministres en l'absence d'Alpha, il faut qu'il vienne s'expliquer et témoigner », a souligné Antoine Dogbo Guilavogui

Par ailleurs, Lancinet Condé souhaite aussi qu'Alpha Condé rende compte de sa gestion devant la CRIEF :

« Je crois que suite à sa venue, il pourra rendre compte de sa gestion aux guinéens, pour savoir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché afin de le blanchir et de mettre les guinéens sur un bon pied. »

Mediaguinee.com

INTERDIT DE VOYAGE, OUSMANE KABA RAPPELLE

## « Je ne suis ni membre du gouvernement déchu, ni sur la liste d'interdiction de voyage de la CRIEF »



Après avoir été Interdit de voyager, le président du PADES, Dr Ousmane Kaba a publié son avis à travers son compte Facebook. Il a notamment fait savoir qu'il n'était pas au courant de la mesure qu'on lui a brandie.

« Le nouveau pouvoir exige une autorisation de sortie délivrée par le secrétaire général à la présidence ou le protocole des affaires étrangères pour tout détenteur d'un passeport diplomatique. Je ne connaissais pas cette nouvelle mesure qui n'avait pas été publiée. Je ne pouvais donc pas m'embarquer pour le vol Air France de ce soir. Il est ainsi réservé pour un prochain vol. Je rappelle que je ne suis ni membre du gouvernement déchu, ni sur la liste d'interdiction de voyage de la CRIEF », a-t-il écrit.

Abdou Lory Sylla

Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans mafieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

## LE MINISTRE OUSMANE GAOUAL AUX GUINÉENS

# “Chacun d’entre nous doit se réconcilier avec son passé”

**Les membres du Comité national des assises ont quitté ce dimanche Conakry pour des missions à l’intérieur et à l’extérieur du pays pour recueillir les avis des guinéens dans le cadre de la réconciliation nationale.**

“Nous allons tout faire sur le terrain pour que les guinéens s’expriment et que les guinéens disent ce qu’ils ont sur le cœur. Nous allons être fidèles pour noter tout ce qui va être déclaré. Et un comité de réflexion va agréger toutes ces demandes et analyser les besoins des populations pour arriver au pardon”, indique Makalé Traoré, porte-parole du Comité national des assises.

Pour sa part, le ministre de l’habitat et de l’urbanisme appelle les guinéens à se réconcilier. “Il est important que la réconciliation qui est prônée par le CNRD ne soit pas seulement lue sous le prisme de la réconciliation entre les individus. Chacun d’entre nous doit se réconcilier avec son passé. Puis, ensemble, nous allons avoir une lecture partagée de notre histoire. C’est cela la première étape de la



réconciliation”, explique Ousmane Gaoual Diallo.

Une fois que cette étape sera franchie, poursuit le porte-parole du gouvernement, “nous attendons de cette commission qu’elle mette sur la table des propositions qui

peuvent être rapidement opérationnalisées pour que le rapport qui sera issu de ces assises puisse servir de levier ou en tout cas de guide pour permettre la mise en place des éléments de la réconciliation et du pardon”.

*VisionGuinee.Info*

## TRANSITION EN GUINÉE

# « Laissons le CNRD nettoyer le pays » (Ismaël Condé)

**Depuis la prise du pouvoir par le CNRD, plusieurs leaders politiques souhaitent que la durée de la transition soit définie afin d’organiser les élections le plus vite que possible.**



De l’avis du doyen Ismaël Condé, l’heure n’est pas à la précipitation des choses. Les guinéens doivent encore garder patience pour permettre à la junte au pouvoir de mettre le pays dans les normes, a-t-il dit en

substance.

« Face à la transition, moi, je pense qu’il y a deux attitudes. Il y’a l’attitude de certains politiciens, qui dans leur logique de politiciens veulent accéder au pouvoir le plutôt que possible.

Ce sont eux, qui pensent que la transition doit être une question d’élection. Il y a aussi la transition conçue et appréciée par le peuple. C’est la transition qui va nous permettre de nous débarrasser de tout ce qui fait la violence entre nous au moment des élections. De nous débarrasser de l’esprit du vol, de la corruption. Pour que la Guinée devienne un pays heureux, il faut que ces fléaux disparaissent. Le 05 septembre ne s’est pas justifié pour une question d’élection. Donc, moi, je conseillerai à tout le monde de garder la patience. Laissons le CNRD nettoyer le pays comme nous l’avons dit. », a-t-il demandé

À ajouter qu’Ismaël Condé a félicité la CRIEF pour son travail et l’a aussi encouragée à continuer dans ce sens.

*Mosaïqueguinee.com*

*Mama Adama Sylla*

## ME BEA

# « Je m’inscris en faux contre les déclarations du procureur. On n’a pas discuté d’une date d’audience »

**Colère de Me Salifou Beavogui contre les propos du procureur spécial de la CRIEF qui déclare que la date du 11 avril pour la tenue du procès des anciens ministres incarcérés a été fixée de commun accord avec les avocats.**

Me Bea, un des conseils de Oyé Guilavogui, ex ministre de l’environnement et de Djakaria Koulibaly, ex ministre des hydrocarbures, rejette cette déclaration et tente d’apporter sa version des faits.

« Il dit, qu’il avait demandé à ce que l’audience se tienne rapidement, je m’inscris en faux contre cette déclaration s’il l’a dite, il ne l’a pas dite

devant moi.

En ce qui concerne mes clients, je suis très formel là-dessus, il ne l’a pas dit à mes clients Oyé Guilavogui et Zakaria Koulibaly et il ne me l’a pas dit non plus, pour que je dise non il faut reporter, c’est faux et archi faux, c’est une contre vérité », a-t-il assené d’entrée avant de rappeler ce qui s’est passé à la CRIEF : « quand nous, nous sommes arrivés, déjà

que les quatre étaient à la CRIEF on les recevait à tour de rôle, le premier à être reçu, c’était le ministre Diané, après est venu Djakaria Koulibaly, après Oyé Guilavogui, ensuite le ministre Kassory.

Nous avons trouvé que tout était déjà planifié à notre absence, après voir expliqué les motifs, nos clients nous ont dit qu’ils ne reconnaissent pas les faits

on leur a signifié leur placement sous mandat de dépôt et l’ouverture du procès le 11 c’est tout, nous n’avons eu aucune possibilité de discuter quoi que ce soit. Si le procureur a discuté d’une date d’audience le 11, peut-être qu’il dû la discuter avec les autres mais pas avec nous», rester persuader Me Bea.

## ALY TOURÉ SUR LES VISITES ACCORDÉES AUX MINISTRES INCARCÉRÉS GUINÉE

### « C'est subordonné à un permis de communiquer délivré par la CRIEF »

Dans un entretien qu'il a accordé à la rédaction de [mosaiequeguinee.com](http://mosaiequeguinee.com) ce lundi, le procureur Aly Touré fait savoir qu'il n'a aucunement fait interdiction aux ministres incarcérés de recevoir des visites en prison.

Toute fois, ajoute, le procureur spécial, toute visite est assujettie à la délivrance d'un document

par la CRIEF.

« Je n'ai pas interdit. J'ai dit que c'est subordonné à un permis de communiquer délivré par la CRIEF. C'est un document que le juge délivre pour permettre à un inculpé de communiquer avec ceux qui veulent communiquer avec lui. Une permission de communiquer en quelque sorte. Il fallait qu'on organise comment ça

doit se passer. Sinon, on n'a pas interdit. On ne peut pas interdire ça à un inculpé », indique Aly Touré.

Il faut rappeler que les anciens ministres d'Alpha Condé sont poursuivis pour des faits de détournement de deniers publics, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, corruption notamment.

*Mosaiequeguinee.com*

## ÉLABORATION DU CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION

### « C'est un travail qui relève du CNT », selon le colonel Amara Camara

**Plus de sept mois après le coup d'Etat contre le régime d'Alpha Condé, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) peine à élaborer un chronogramme de la transition. La Guinée encourt des sanctions de la CEDEAO si la junte militaire ne dote pas le pays d'un calendrier pour un retour à l'ordre constitutionnel.**



A Conakry, le CNRD avance à son rythme malgré la menace de sanctions qui pèse sur le pays. Selon le colonel Amara Camara, ministre secrétaire général et porte-parole de la présidence de la République, avant le coup d'Etat militaire du 5 septembre, « le tissu social était déchiré, la corruption institutionnalisée, les lois bafouées. Le couronnement de tout ça, c'est la violation

de la constitution ».

« Pendant que le peuple célébrait sa libération le 5 septembre, nous avons appris par voie de communiqué qu'une batterie de mesures a été prise contre la Guinée. Les autorités guinéennes n'avaient pas été conviées à la réunion de la CEDEAO. On a entendu parler de suspension de la Guinée et d'un calendrier de six pour organiser les élections. On peut se demander quel est le fondement de cette décision de la CEDEAO. On se demande également à quel niveau se situe le manque de visibilité », martèle-t-il dans l'émission « Le débat africain » sur RFI.

Le colonel Amara Camara indique à la CEDEAO « qu'on ne peut

pas résumer les problèmes de nos pays à l'organisation des élections » avant de rappeler que dès les premières heures de la prise du pouvoir, des concertations ont été organisées. L'ensemble de la classe politique et des forces vives de la nation a été consulté. Il en est sorti une charte de la transition ».

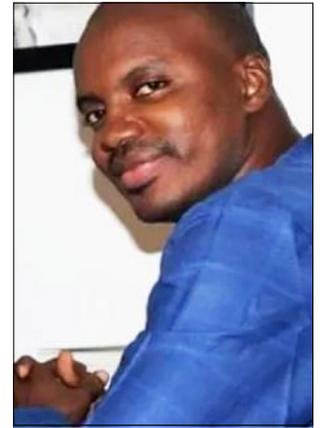
Sur la durée de la transition, à en croire le porte-parole de la présidence de la République, « conformément à la charte de la transition, c'est un travail qui relève du Conseil national de la transition (CNT) ».

Il assure que « bien que nous soyons un régime issu d'un coup d'Etat militaire, nous voulons respecter le principe de la séparation des pouvoirs et donner à chaque le rôle qu'il doit jouer dans la transition pour que nous parvenions à une solution normale. Pour nous, le problème de la Guinée va au-delà des élections ».

*Boussouriou Doumba*

## Il est temps de redresser la transition

L'avènement au pouvoir du Colonel Mamadi Doumbouya le 5 septembre 2021 a soulevé dans le cœur des Guinéens, confrontés à la répression du régime déchu, l'immense espoir de l'avènement d'une Guinée où l'État de droit et la rupture avec les mauvaises pratiques auraient droit de cité.



Impressionnés et convaincus par les discours du Colonel

Doumbouya promettant de remettre la Guinée sur la voie de la démocratie et de l'État de droit, les Guinéens n'ont pas hésité à le considérer comme un sauveur. Au point d'oublier toutes les critiques portées à tort ou à raison sur l'homme du 5 septembre et de ne retenir que l'acte qu'il venait de poser en déposant le tyran et l'engagement qu'il prit devant le peuple de Guinée et la communauté internationale de restaurer la démocratie et l'Etat de droit.

Les militants pro démocratie qui ont, par leur lutte, favorisé la chute du dictateur sont sortis massivement le 5 septembre salué l'aboutissement de leur combat et acclamer le Colonel et ses hommes. Ces combattants de la liberté n'ont rien ménagé pour s'opposer au troisième mandat et lutter contre la délinquance électorale qu'il a engendrée. Une centaine d'entre eux a été froidement abattue et d'autres ont été blessés, emprisonnés ou contraints à l'exil. En plus, d'importants biens matériels appartenant à ces citoyens pro démocratie ont été détruits dans le cadre de la sanglante répression déclenchée par les Forces de Défense et de sécurité.

Aurolé de sa réputation d'officier courageux et respecté, le Colonel a bénéficié de préjugés favorables. Une majorité de Guinéens lui a fait confiance et l'a soutenu sans réserve.

Après six mois d'exercice du pouvoir, j'ai noté des actes positifs posés par le Colonel Doumbouya, au nombre desquels on peut citer :

1. La libération des détenus politiques et d'opinion ;
2. Le retour des exilés politiques ;
3. Le recueillement sur les tombes des victimes des violences politiques et des anciens Présidents de la République ;
4. Les séries de rencontres avec les forces vives de la nation au Palais du peuple ;
5. La nomination d'un Premier Ministre civil et la formation d'un gouvernement civil ;
6. La promotion des jeunes et des femmes dans les nominations au sein de la fonction publique ;
7. La création de la Cour de répression des crimes économiques et financiers (CRIEF) ;
8. La mise en place du Conseil national de la transition (CNT).

Au titre des impairs préjudiciables à la transition, j'ai noté :

1. Le refus de la publication de la liste nominative des membres du CNRD ;
2. Le silence volontairement entretenu

*(Suite à la page 8)*

## Opinion

## L'ultime volonté d'un ex cadre du RPG Arc-en-ciel, dans la procession de militants sous fond de dissonances!

Cette vidéo du PRAC est un véritable camouflet pour la justice guinéenne!

Aura-t-il le courage à son âge de venir affronter la justice guinéenne ?

S'il refusait de revenir et assumer, je m'en voudrais personnellement à vie et regretterai éternellement, tout mon petit combat d'arrière garde pour son accession à la magistrature suprême de la République et sa gestion de près de onze (11) ans.

En attendant, quelques mois de convalescence pourrait humainement lui être accordés. En principe, il doit à mon avis, revenir avec stoïcisme pour affronter l'histoire (le destin propre à tout grand homme d'Etat) afin d'aider à dénouer ce qu'il a aidé à faire.

Trop de sacrifices individuels et collectifs ont été consentis pour qu'il soit ce qu'il a été. À plus de quatre-vingt-quatre (84 ans) révolus (ce que nous lisons de la présente vidéo) on n'a plus rien à préserver, si ce n'est l'honneur et la dignité. Cette vie temporelle doit dire peu, mais importer plus pour la postérité, ce que retiendront de lui, les futures générations !

Le Général De Gaulle avait dit: « mieux vaut quitter le pouvoir cinq ans plus tôt que cinq minutes plus tard »! Pourtant et lui-même et le grand Winston Churchill ne l'ont pu observer au regard de plusieurs analystes!

Dans les moments difficiles et d'incertitude totale que se déroule la présente transition menée par le Président Colonel Mamadi DOUMBOUYA, où plus de six mois après, aucun habile exégète ne peut vous lire l'avenir, même pas sur deux mois de ce qui est à faire ou à venir. Il s'impose comme une pressante exigence, d'avoir un programme minimum.

**D'où partons nous ?  
Quel est l'état des lieux?**

Quels sont les acquis (sur



lesquels il faudra capitaliser) ou quelles sont les pratiques à rebuter?

Voilà plus ou moins des préalables à régler dans un cadre inclusif. À titre d'exemple, le récent rapport produit par le MEPU-A sur les infrastructures ou concessions scolaires a permis au SNE nouveau leader syndical dans le Pré-universitaire de poser la question et l'ordre des priorités. Une fois les données cernées et chiffrées en tenant compte de la prospective, on peut savoir sans passion les vrais problèmes. En ce moment rien n'a été personifié car il s'agit de faire face à de réels besoins du peuple qui tiennent compte du progrès et du développement.

Dans le volet très salubre de la moralisation de la gestion de la chose publique, surtout ne pas percevoir la CRIEF comme une arme de destruction. Car le Droit Pénal qui est son socle et son fondement, a longtemps cessé de percevoir l'univers carcéral (son arme de dissuasion) comme un outil visant à détruire les vies prises dans son engrenage. Les seuls nobles objectifs cherchent à une réinsertion sociale des personnes dites ou reconnues délinquantes parce qu'en conflit avec certaines dispositions de nos lois

pénales.

Loin de moi toute idée d'encourager la délinquance, qu'elle soit financière ou liée au sang, mais, j'estime que nous devons être amenés à tirer beaucoup de leçons d'un passé collectif, très répressif.

Un Ministre d'Etat du PRAC (que je passe volontiers sous silence le nom) et duquel, je reste très reconnaissant pour son appui, Ô combien en appoint, lorsque j'étais dans l'œil du cyclone des clans qui faisaient et « détricotaient des vies » écrivait : »

Quand l'élite pleure, c'est le peuple qui rit, et c'est le peuple dont l'humeur détermine la trajectoire de l'histoire et le destin de tous » et d'ajouter: » Craindre le peuple, c'est aimer Dieu pour le meilleur tout en conjurant le pire. » Fin de citation !

Je veux juste rappeler que notre histoire révèle

qu'en permanence nous décidons une grande partie de l'élite. Il est évident et indéniable que cette élite dans la plupart des scénarii reste par endroits irresponsable mais comme pour l'auteur Jean-Val-Jean dans les « Misérables » de Victor Hugo, elle mérite cette fois une reconversion. Car en tout homme sommeille une délinquance, il suffit d'être placé dans les conditions sociologiques pour qu'elle se déclenche. Il faut punir sans détruire! Et, c'est de ce leadership de transformation sociétale qu'on s'attend de l'armée guinéenne sous le prisme du CNRD.

**Puisse Dieu guider et éclairer nos pas! Amen !**

Il y'a encore assez de femmes et d'hommes dans le collimateur des autorités actuelles et qui sont pris dans l'étau du piège du système et de la gouvernance des onze (11) ans, reconnaissons le, sont loin de l'idéal incarné par plusieurs au regard des scandales qui se délitent chaque jour que Dieu fait. Le deal était tout autre.

Du PRAC qui nous a tenus en haleine un peu plus de vingt (20) ans de longues et périlleuses luttes pour l'instauration de la démocratie et de la bonne gouvernance à celui qui a gouverné seul, sans partage et discontinuïté ces presque onze (11) ans, un mérite d'être rétabli et l'autre montré à la face du monde! Cela, à l'effort que nos illustres disparus reposent éternellement en paix dans leur sépulture.

Simone de Beauvoir disait lors des cérémonies d'adieux à Jean Paul Sartre: » Sa mort nous sépare. Ma mort ne nous réunira pas. C'est ainsi; il est déjà beau que nos vies aient pu si longtemps s'accorder. » Notre ultime volonté est celle de rendre hommage à toutes ces belles âmes innocentes qui dans leur innocence aient consenti l'ultime sacrifice dans une crédulité pour un noble combat qui en valait la peine.

Puisse Dieu nous couvrir de sa protection et son infinie grâce! Amen !

*Souleymane Doumbouya*

## TRANSHUMANCE POLITIQUE EN GUINÉE

## Tentative de compréhension!

Je voudrais par cette réflexion poser un débat de fond sur la question de la transhumance politique. Car la pratique est tellement courante en Guinée qu'il serait nécessaire de porter l'analyse encore plus profonde. L'espace politique est un milieu d'idées. On y accède avec des idées. On adhère à un parti qui a en partage les idées et valeurs qui commandent votre entrée dans l'espace politique. Ce sont ces idées et valeurs qui fondent l'idéologie politique dans l'ensemble auquel l'on appartient.

En clair, chaque parti politique est idéologiquement fondé. On a principalement des Partis à obédience libérale ou

encore des Partis à obédience socialiste. En chacune d'elles existent des spécificités qui nous n'aborderons pas ici ! Si l'espace politique est ainsi régulé. Cela dit qu'une personne qui quitte un Parti Politique d'obédience libérale ne devrait avoir pour unique destination qu'un autre Parti Politique de la même obédience. Il fait de la transhumance politique.

Mais qu'est-ce qui en est pour celui qui quitte un Parti Politique d'obédience libérale pour un autre d'obédience contraire à son parti d'origine : est-ce de la transhumance politique ou le reniement des valeurs et idées qui fondent l'entrée en politique de celui-ci ? En partant du postulat

susmentionné, celui qui quitte un Parti Politique d'obédience libérale pour un Parti Politique d'obédience contraire renie les valeurs et idées qui l'ont conduit dans l'espace politique.

Que représente en ce moment, les propos que celui-ci tiendra dans sa nouvelle famille politique ? Je pense que le moment est désormais opportun pour que le peuple soit exigeant vis-à-vis de ceux qui demandent son suffrage. La probité morale commence aussi par ça : la non versalité d'idéologie politique.

Appropriiez vous cette réflexion à l'aune de la conduite de la politique dans notre pays, la Guinée !

*Fodé BALDE, Citoyen guinéen*

## GUINÉE

# Il est temps de redresser la transition

par le CNRD sur la durée de la transition ;

3. L'absence de cadre de dialogue formel entre les forces vives de la nation et le CNRD pour la définition des grandes orientations de la transition ;

4. La volonté manifeste du CNRD de défier la CEDEAO ;

5. L'affaiblissement du gouvernement de la transition ;

6. Le manque de volonté du CNRD pour déclencher un procès des crimes de sang ;

7. La gestion solitaire de la transition par le CNRD ;

8. La mise à l'écart incompréhensible de la justice et du gouvernement par le CNRD dans l'opération de récupération des biens et domaines publics de l'État.

Aujourd'hui, des Guinéens et soutiens du Colonel Doumbouya sont inquiets et s'interrogent. Le moteur de la transition est grippé : comment en est-on arrivé là ?

Le Colonel Doumbouya, sans peut-être s'en rendre compte, s'est entouré d'hommes du régime défunt qu'il avait pourtant fustigés dans ses premiers discours de Président de la transition.

Ensuite, il a nommé à des postes de responsabilité des acteurs qui ont fait la promotion du troisième mandat, contribuant ainsi à violer les règles de la démocratie et de l'Etat de droit.

Ces recyclés n'hésitent pas à narguer les combattants de la liberté et les familles des martyrs de la lutte anti troisième mandat. Aujourd'hui les cadres civils et militaires qui tirent profit de la transition sont en majorité ceux qui s'étaient illustrés dans la promotion du troisième mandat et dans la répression des manifestations pour la défense de la constitution et contre la fraude électorale. **Or, on ne peut réussir le changement annoncé qu'avec des hommes de**

**convictions et non avec les démagogues et opportunistes dont le seul souci est d'obtenir les faveurs des dirigeants.**

La légitimité du CNRD repose exclusivement sur le soutien des citoyens qui ont applaudi la chute du tyran et ont salué les réformes annoncées dans les discours de prise du pouvoir du Colonel Doumbouya. Les militants pro démocratie qui ont courageusement, au risque de leur vie, mené la lutte contre le troisième mandat sont méprisés, écartés et parfois harcelés par les autorités.

Cette situation et l'absence de tout dialogue avec les acteurs sociopolitiques fragilisent la transition et pourraient engendrer des conflits et aggraver la crise à laquelle le pays est confrontée.

**C'est pourquoi il me paraît urgent de mettre en place un cadre de dialogue permanent regroupant le CNRD, le Gouvernement, le CNT, les Partis politiques, la Société Civile en présence du G5 (des diplomates) et sous la Présidence d'un facilitateur désigné par la CEDEAO.**

Le Colonel peut encore sauver la situation en prenant ses responsabilités pour rediriger la boussole sur les objectifs fondamentaux d'une transition démocratique : accepter une durée de transition raisonnable et concentrer tous les efforts sur l'organisation d'élections libres, inclusives, crédibles et transparentes, aboutissant au retour à l'ordre constitutionnel et à la démocratie au pays.

En le faisant, le Colonel président évitera à la Guinée une crise majeure et se rendra service à lui-même et à tous les Guinéens.

*Ibrahima Diallo  
Coordinateur de Tournons La Page  
Guinée,  
Responsable des Opérations du  
FNDC*

## Tribune Guinée : Une réconciliation est-elle possible sans justice pour les victimes des violences d'État ?



En Guinée, les régimes politiques qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays en 1958, ont tous été caractérisés par des violations graves des droits de l'Homme. Ces violations persistantes et massives des droits de l'Homme qui ont émaillé l'histoire du pays ont contribué à fragiliser le tissu social et à saper les efforts pour bâtir une société démocratique.

Un des épisodes les plus sanglants de ces violations est le massacre du stade le 28 septembre 2009 où des crimes odieux ont été commis en plein jour et à ciel ouvert à Conakry et ses environs par les forces de défenses et de sécurité. La singularité de ce dossier s'explique par le fait qu'il est le premier d'une telle envergure à avoir connu des suites judiciaires auprès des juridictions guinéennes parmi tant d'autres dossiers emblématiques de violations des droits de l'Homme de ces 30 dernières années. Ces avancées avaient été rendues possibles grâce à l'engagement et à l'accompagnement des organisations nationales de défense des droits de l'Homme et de la Communauté internationale qui avait dépêché une Commission d'enquête internationale d'établissement des faits au moment des événements. Sept ans après l'ouverture de l'information judiciaire, l'instruction du dossier a été clôturée en décembre 2017. Plus de 400 parties civiles ont été constituées et une dizaine de

personnes inculpées avec le soutien des ONGs nationales et internationales de défense des droits de l'Homme. En 2018, un Comité de pilotage a été mis en place pour diligenter l'organisation matérielle de ce procès. Pour autant, plus de 12 ans après les faits, les victimes attendent toujours que justice soit faite dans cette affaire. A quand l'ouverture de ce procès si crucial pour enfin répondre droit à la justice des victimes ?

A ce dossier, s'ajoute une longue liste d'autres crimes de sang commis sous les régimes politiques qui se sont succédés dont la quasi-totalité demeurent pendents devant les juridictions guinéennes sans suite judiciaire en dépit de multiples plaintes déposées par les victimes!

**Lemardi 22 mars 2022**, le Président de la transition, **le Colonel Mamadi Doumbouya** a procédé au lancement des Assises Nationales «**Journées de Vérité et de Pardon**» au Palais Mohamed 5 de Conakry pour «*donner une occasion unique aux guinéens de se regarder en face, les yeux dans les yeux, et de se parler franchement à cœur ouvert*» et s'interroger sur «*comment assumer notre histoire dans toute sa grandeur et sa facette la moins lumineuse, pour avancer*».

Au cours de ces Assises qui devraient durer un mois selon le calendrier initial rendu public, l'ensemble des

Guinéens seront consultés pour exprimer leurs avis. Dès lors, nous comprenons de facto que la Commission Nationale des Assises n'a pas pour vocation de réconcilier les Guinéens mais d'organiser de nouvelles consultations pour recueillir leurs avis sur le mécanisme à mettre en place pour réconcilier les Guinéens. La question qu'il faille se poser alors est de savoir s'il était opportun de créer une Commission Nationale des Assises pour faire un tel travail composé d'autant de membres ? Ne fallait-il pas opter pour la proposition faite par le Front National de la défense de la Constitution (FNDC) à savoir *déprorger le mandat de la Commission provisoire de réconciliation nationale (CPRN)* dont le rapport rédigé à l'issue des premières consultations fait déjà consensus au sein de l'opinion public afin qu'elle organise des consultations sur la période non couverte par le rapport initial pour le compléter et le consolider avant la mise en place la Commission définitive

intitulée «**Commission Vérité Justice et Réconciliation**» ? A quand alors, la mise en place de la véritable Commission définitive de réconciliation nationale ?

En tout état de cause, une réconciliation nationale est un processus long et complexe qui nécessite la prise en compte de préalables essentiels. A côté de la vérité et du pardon, le droit à la justice et les garanties de non-répétition sont des dimensions essentielles à la construction d'un Etat de droit. A ce titre, **assumer notre histoire dans toute sa grandeur et sa facette la moins lumineuse, pour avancer** afin d'éviter «**les erreurs du passé**» nécessite également des décisions courageuses par les autorités de la transition pour assurer que la justice demeure la «**boussole**» dans la conduite de transition.

*Aseny SALL,  
activiste de la société civile*

Santé... Santé... Santé...

# Chirurgie esthétique : on vous dit tout sur le sujet (Suite et fin)

QUID DU REMBOURSEMENT DE LA CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Les interventions chirurgicales qui n'ont pas de critères de remboursement ne sont pas prises en charge par l'Assurance Maladie, et ce, quel que soit le lieu où elles sont réalisées. La totalité des frais demeure donc à la charge du patient, même en cas de problème. La seule prise en charge possible serait en cas de graves complications comme une septicémie ou une embolie pulmonaire.



En revanche, les chirurgies réparatrices ayant pour objectif de redonner son intégrité au corps, sont partiellement remboursées par l'Assurance Maladie. Le processus de remboursement peut se déclencher uniquement avec l'aval de la Sécurité Sociale, par la procédure de l'entente préalable. Un médecin-conseil intervient dans ce genre de situation pour déterminer si l'intervention pourra être considérée comme reconstructrice ou non. Cela concerne notamment :

- La chirurgie mammaire de réduction.
- La plastie abdominale.
- L'opération des oreilles décollées.
- La rhinoplastie, dans le cas où le patient serait gêné par un problème respiratoire.

Il n'est pas rare que des dépassements d'honoraires soient à prévoir. Dans ce cas, il reste intéressant de souscrire à une mutuelle ou à une complémentaire santé.

Les tendances en chirurgie esthétique

Aujourd'hui, parmi les interventions les plus en vogue, on retrouve :

- Le soin Hydrafacial, qui consiste en un nettoyage cutané en profondeur. Son objectif est de resserrer les pores de la peau afin

de lui redonner son éclat. Le soin agit comme une protection contre le vieillissement.

- Le Jawline. Il s'agit ici d'une technique de médecine esthétique venue des Etats-Unis et dont le principe est de définir la ligne de la mandibule et l'angle de la mâchoire.
- Le Foxy Eyes, qui permet d'élever la queue des sourcils pour ouvrir le regard,
- La Russian Lips. Cette intervention est réalisée via des injections d'acide hyaluronique et permet de leur donner une forme de cœur.

L'augmentation mammaire est aussi très appréciée ces dernières années, de même que la liposuction, qui permettra d'éliminer le trop-plein de graisse.

**En conclusion**

La chirurgie esthétique est un acte qui doit rester réfléchi. Ce n'est pas une décision qu'on prend à la légère, puisqu'elle impactera le reste de notre vie. Si les prix peuvent sembler plus attractifs à l'étranger, il ne faut pas oublier de prendre en compte tous les éléments avant de vous lancer, du transport au respect des règles d'hygiène. Les praticiens demeurent nombreux en France et vous trouverez probablement celui qu'il vous faudra. Un portail de l'assurance maladie recense même ces professionnels via Internet et vous pourrez axer votre recherche en fonction de votre département de résidence.

Topsante

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service des peuples et des nations

**Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'enquête finale de perception du projet « Renforcement de la confrérie des Donzo pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée**

**Le PNUD/ GUINEE recherche un cabinet pour réaliser l'enquête finale de perception du projet « Renforcement de la confrérie des Donzo pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée**

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien : [https://procurement-notices.undp.org/view\\_notice.cfm?notice\\_id=89664](https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89664)

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés uniquement par **e-mail à l'adresse : [offres.gn@undp.org](mailto:offres.gn@undp.org)**

**Date limite de dépôt des dossiers : 15 Avril 2022**

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption. Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services. En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : [jedenoncelacorruption.gn@undp.org](mailto:jedenoncelacorruption.gn@undp.org) »

# Cancer du poumon : symptômes, causes, espérance de vie

**Le cancer du poumon est principalement lié au tabagisme : le point sur ses symptômes et sa prise en charge, avec le Pr Nicolas Girard, pneumo-oncologue.**



**contre le cancer du poumon.**

Cancer du poumon : chiffres et types de cancers

Le cancer du poumon n'est pas rare ; il s'agit même du troisième cancer le plus fréquent en France, avec 46 363 nouveaux cas enregistrés en 2018. Mais attention : « *il n'existe pas un cancer du poumon, mais plusieurs : c'est une maladie très hétérogène* », nous avertit

d'emblée le Pr. Nicolas Girard, pneumo-oncologue à l'Institut Curie.

En effet : si, comme leur nom l'indique, tous les cancers du poumon se développent initialement dans les poumons, « *la tumeur cancéreuse à proprement parler peut se développer à partir de différentes cellules pulmonaires, ce qui donne des «types» de cancers bien précis* » remarque le spécialiste.

(A suivre)

Sources : Institut National du Cancer, Institut de radiothérapie et de radiochirurgie H. Hartmann

Pour la première fois, une étude internationale de phase 3 (CheckMate-816) menée chez 358 patients atteintes de cancer du poumon de type «non à petites cellules» (voir plus loin) non métastatique, montre des bénéfices d'une combinaison d'immunothérapies avec une chimiothérapie, administrée avant la chirurgie. Approuvé en mars 2022 aux Etats-Unis par la FDA, ce nouveau traitement améliore significativement la survie et **réduit de près de 40% le risque de récurrence et de décès**. En savoir plus sur **cette avancée majeure**

# Les Témoins de Jéhovah reprennent leurs réunions cultuelles en présentiel

Les Témoins de Jéhovah reprennent leurs réunions cultuelles en présentiel

Après deux ans de réunions virtuelles, les assemblées locales se réuniront en présentiel à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Dans le monde entier, les assemblées locales des Témoins de Jéhovah se réuniront à nouveau en présentiel à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, sauf si les mesures gouvernementales l'empêchent.



Depuis deux ans, les lieux de culte des Témoins de Jéhovah n'ont globalement pas été utilisés. Par suite de la pandémie, les risques associées aux réunions en présentiel étaient trop élevés. Les Témoins de Jéhovah en Guinée ont également suspendu leur activité publique d'évangélisation à partir du 20 mars 2020. Depuis lors, ils contactent leurs voisins par courrier ou par téléphone, tout en tenant leurs réunions cultuelles par visioconférence. Il y a environ 1,113 Témoins de Jéhovah en Guinée, réparties dans quelques 30 assemblées locales. Pourtant, malgré les moyens virtuels, l'assistance moyenne à leurs réunions cultuelles a été en moyenne de 1,879 assistants pendant cette période. « Nous sommes touchés d'avoir vu autant de personnes de la région rejoindre nos réunions virtuelles, pour y trouver encouragement et

espérance » déclare Monsieur Thierry Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « Nous avons hâte de rencontrer enfin tout ceux que nous avons côtoyé, jusqu'à maintenant, par écrans interposés ».

« Les Témoins de Jéhovah du monde entier sont vraiment joyeux à cette idée », déclare Monsieur Pourthié. « Nous rassembler par des moyens technologiques a été vraiment bénéfique, mais assister en personne à une réunion est irremplaçable. Nous avons attendu ce moment pendant la plus grande partie de ces deux années ».

Pour assurer la sécurité des assistants, des instructions ont été envoyées aux assemblées locales de Guinée. Ces instructions prévoient la mise en place de réunions hybrides. Ces six derniers mois, beaucoup

de « salles du Royaume » (les lieux de culte des Témoins de Jéhovah) ont été équipées de moyens technologiques permettant à tous les assistants, physiquement présent ou connectés à distance, de participer aux réunions. Un programme pilote, réalisé dans plusieurs pays en octobre et novembre dernier, a permis d'analyser comment atteindre cet objectif. Les informations obtenues grâce à ces réunions pilotes permettent d'utiliser à nouveau les salles du Royaume, là où la loi l'autorise.

« Dans cette période de divisions, cela réchauffe le cœur d'observer la paix et l'unité des Témoins de Jéhovah », déclare Monsieur Pourthié. « Nous réunir à nouveau en présentiel nous rapprochera encore plus les uns des autres. Nous avons hâte de nous retrouver ».

Pour l'instant, les Témoins de Jéhovah n'ont pas prévu de reprendre leur activité publique d'évangélisation. Ils continuent donc de contacter leurs voisins par téléphone et par courrier. En novembre 2021, à compter du début de la pandémie, les Témoins de Jéhovah en Guinée avaient consacré plus de 79,790 heures à donner des cours bibliques virtuels, et à reconforter leurs voisins par courrier ou appels téléphoniques. Au plan international, ils ont produit 77 nouvelles traductions de la Bible et tenus leurs assemblées régionales, par des moyens virtuels, en plus de 500 langues.

« Nous n'avons pas perdu notre temps ces deux dernières années », déclare Monsieur Pourthié. « Dans cette période compliquée, les Témoins de Jéhovah se sont volontiers soutenus, tout comme il l'ont fait

pour leurs voisins. C'est ce que l'amour et l'unité signifient vraiment ».

Deux événements importants suivront le retour des réunions en présentiel, pour chacune des

120 000 assemblées locales des Témoins de Jéhovah dans le monde. Le premier d'entre eux est un discours spécial intitulé : « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? ». Il sera généralement donné le 10 avril 2022. Le second est la commémoration annuelle du sacrifice du Christ, qui se tiendra le 15 avril 2022. Cette date correspond précisément au jour où Jésus sacrifia son existence, il y a 1989 ans. Ces deux événements seront tenus en présentiel dans les salles du Royaume des Témoins de Jéhovah. Il n'y a jamais de collecte.

Pour plus d'information sur les Témoins de Jéhovah, visitez [jw.org](http://jw.org).



## **Les Témoins de Jéhovah expliquent où trouver le véritable espoir alors qu'un nouveau sondage révèle le déclin mondial de l'espoir et du bonheur.**

Alors que l'espoir et le bonheur continuent de décliner dans le monde, les Témoins de Jéhovah invitent le public à une conférence en ligne gratuite intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? », le 10 avril 2022.

L'enquête « Fin d'année » 2021 de l'institut Gallup a révélé qu'en plus des personnes du monde entier signalant une baisse de leur bonheur et de leur espoir, la pandémie affecte toujours les craintes et les attentes des gens. « Face à 2022, la perception est que nous sommes plutôt dans une situation chronique sans une fin claire », a déclaré le président de Gallup, Kancho Stoychev.

En revanche, la conférence des Témoins intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? » offrira une base solide pour une perspective positive. Ce programme de 30 minutes fournira des raisons concrètes de faire confiance en l'espoir promis dans la Bible. Cette conférence est la première de deux événements spéciaux organisés en avril par les Témoins par visioconférence dans les 119 297 assemblées des Témoins de Jéhovah du monde entier.

« La Bible décrit un avenir sans douleur, sans souffrance, et même sans mort, ici même sur terre », a déclaré Thierry Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah en Guinée. « Beaucoup de gens sont surpris d'apprendre que le projet originel de Dieu est que les gens vivent en parfaite santé dans des conditions parfaites sur terre. Son projet n'a jamais changé et sera bientôt réalisé. La conférence présentera un certain nombre de raisons solides pour lesquelles nous pouvons avoir foi dans les promesses de la Bible ».

Le public est également invité à la commémoration annuelle de la mort de Jésus-Christ, le soir du 15 avril 2022. C'est l'événement le plus important de l'année pour les Témoins de Jéhovah. Pour l'événement virtuel de l'année dernière, plus de 8,6 millions de Témoins ont accueillis plus de 12,6 millions de visiteurs. L'assistance totale de 21 367 603 personnes a été marquée par une augmentation de 19,7% par rapport à 2020. Cette année encore, le Mémorial se présentera sous un format virtuel.

L'assistance aux deux programmes est gratuite, et aucune inscription n'est requise. Des informations sur la participation locale sont disponibles sur [jw.org](http://jw.org).